

Avant-propos

Les écotechnologies au service *du développement durable*

Savez-vous qu'il y a 10 ans le terme écotechnologies (*environmental technologies* en anglais) était quasiment inconnu ? Ce concept a été formalisé en 2004 par la Communauté européenne et son plan d'action en faveur des écotechnologies (ETAP)*. Ce document définit les écotechnologies comme :

- l'ensemble des technologies qui offrent le même service que les technologies classiques mais qui ont un impact réduit sur l'environnement (y compris énergies renouvelables) ;
- les technologies « *end of pipe* » : traitement des pollutions et des déchets ;
- les technologies de mesure de la pollution.

Autre point important, le concept « d'écotechnologies » ne se limite pas à des objets technologiques mais englobe l'ensemble des procédés, produits et services plus performants d'un point de vue environnemental.

L'officialisation de ce concept et les plans de développement européens et nationaux qui l'ont accompagné ont contribué à une petite révolution dans le domaine de la conception/production et de la consommation,

ouvrant la voie à des innovations jusque là négligées et à des opportunités de croissance. Cela se traduit par l'intégration croissante de méthodes d'éco-conception dans les procédés de conception/développement de produits, non seulement en recherchant des voies technologiques ou des matières premières dont l'usage « pèse » moins d'un point de vue environnemental, mais aussi en optimisant la gestion des systèmes ; ce qui est maintenant rendu possible par les technologies de l'information (exemple des *smart grids*).

C'est aussi la reconsidération du statut de nombreux déchets qui deviennent maintenant des gisements de matières premières dont on va extraire des composés de valeur (phosphates issus des eaux usées) ou de l'énergie. À l'échelle de l'aménagement (en particulier des zones industrielles) ou de la construction de filières (par exemple de traitement), cette nouvelle vision impose d'essayer de réutiliser au plus près les sous-produits et déchets dans une approche d'économie circulaire : c'est l'écologie industrielle, une manière d'appliquer le concept d'écotechnologie aux territoires.

Du côté des consommateurs, c'est une prise de conscience de l'impact environnemental lié à l'usage de produits et de services entraînant le développement d'un véritable marché. Ainsi, pour les protéger du « *greenwashing* » (technique marketing qui consiste à parer artificiellement les produits de propriétés « vertes ») et pour leur garantir un achat réellement éconnovant, il est indispensable de développer des méthodes d'évaluation environnementale scientifiquement valides.

Développer des écotechnologies est un défi que la communauté scientifique d'Agropolis s'est attachée à relever dans les domaines qui lui sont propres, à savoir ceux des agro-bioprocédés et de la gestion des territoires, avec l'appui de la plateforme régionale EcoTech-LR et la force du dynamisme régional de recherche.

Pr Véronique Bellon-Maurel,
directrice adjointe à la Stratégie et la Recherche à Irstea, directrice de la plateforme régionale EcoTech-LR

* Commission européenne, 2004. Promouvoir les technologies au service du développement durable : plan d'action de l'Union européenne en faveur des écotechnologies. COM (2004) 38 du 28 janvier 2004.
http://ec.europa.eu/environment/index_en.htm